

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2021-10-05-00001 DU 5 OCTOBRE 2021
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS A L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE LA CREUSE ET DE LA CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

La préfète de la Creuse

VU le code du commerce ;

VU le code électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;

VU la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment son article 73 ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2016-298 du 14 mars 2016 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;

VU la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises concernant les modalités d'élection, d'une part, des membres des chambres de commerce et d'industrie et, d'autre part, des juges des tribunaux de commerce ;

VU le décret n° 2015-840 du 8 juillet 2015 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du réseau des chambres de commerce et d'industrie ;

VU le décret n°2021-144 du 11 février 2021 relatif aux élections des membres des chambres de commerce et d'industrie et des juges de commerce ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

VU l'arrêté ministériel en date du 21 mai 2021 relatif aux élections des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

VU l'arrêté de Madame la Préfète de la région Nouvelle Aquitaine en date du 19 avril 2021 relatif à la composition de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse ;

VU l'arrêté de Madame la Préfète de la région Nouvelle Aquitaine en date du 19 avril 2021 portant composition de la Chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle Aquitaine et fixant, pour la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse le nombre total de sièges à pourvoir à trois (soit un siège au titre de chacune des catégories) ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-2021-09-17-00001 du 17 septembre 2021 modifié fixant la liste électorale et les modalités d'organisation de l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de la Creuse et de la chambre de commerce et d'industrie de la Région Nouvelle Aquitaine ;

VU les candidatures déposées en préfecture entre le jeudi 23 et le jeudi 30 septembre 2021 ;

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la Préfecture de la Creuse ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Les candidats à l'élection des membres à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Nouvelle Aquitaine et à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Creuse sont les suivants :

GROUPEMENT DE CANDIDATURES : « FIERS D'ENTREPRENDRE EN CREUSE »

Candidats à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Nouvelle Aquitaine et à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Creuse

~ Catégorie : COMMERCE ~

Titulaire	Suppléant
M. Jean-François TIXIER GUÉRET	Mme Erika BOUTINAUD GUÉRET

~ Catégorie : INDUSTRIE ~

Titulaire	Suppléant
M. Thierry FAUCONNET AUZANCES	Mme Corinne MONMANEIX CHAMPAGNAT

~ Catégorie : SERVICES ~

Titulaire	Suppléant
Mme Isabelle PINLOCHE MOURIOUX-VIEILLEVILLE	M. Sébastien NAILLAT GUÉRET

Candidats à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Creuse

~ Catégorie : COMMERCE ~ de 0 à 4 salariés

M. Gilles BEAUCHOUX – 23000 GUERET
M. Olivier GADAIX – 23600 BOUSSAC

~ Catégorie : COMMERCE ~ de 5 salariés et plus

Mme Caroline BARTHELEMY – 23140 JARNAGES
M. Philippe MICARD – 23000 GUERET
Mme Karine VINSOT – 23220 BONNAT

~ **Catégorie : INDUSTRIE** ~
de 0 à 9 salariés

M. Jérôme LEVASSOR – 23380 GLENIC
M. Clément THOMAS – 23000 GUÉRET
M. Manuel ROOSSENS – 23320 SAINT-VAURY

~ **Catégorie : INDUSTRIE** ~
de 10 salariés et plus

M. Julien PAROTON – 23000 GUERET
M. Stéphane PINET – 23130 SAINT CHABRAIS
Mme Delphine SAURA – 23600 BOUSSAC
M. Pierre-Emmanuel FRAISSE – 23200 AUBUSSON

~ **Catégorie : SERVICES** ~
de 0 à 4 salariés

M. Rémy EDME – 23300 LA SOUTERRAINE
M. Jean-Baptiste AVELINE – 23600 BOUSSAC
M. Stéphane NOUGIER – 23290 FURSAC
Mme Ariane LAROUSSE – 23000 GUÉRET

~ **Catégorie : SERVICES** ~
de 5 salariés et plus

M. Cyrille MARIOT-THIERRY – 23160 CROZANT
M. Francis GAUCHON – 23000 GUÉRET

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Creuse et dont une copie sera adressée pour affichage à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de la Creuse et à Madame la Présidente du Tribunal de commerce de Guéret et pour information à Madame la Préfète de Région.

Fait à Guéret, le - 5 OCT. 2021

La Préfète

Virginie D'ARPHEUILLE

